

**PRESENTATION DU PROJET POUR ENQUETE PUBLIQUE**  
**Point d'échange de la Sablière sur le contournement nord du Teil RN102**

**Demandeur :**



Mairie du Teil  
Rue de l'Hôtel de Ville  
07400 LE TEIL

**Projet :**

**Point d'échange de la Sablière sur le contournement nord du Teil RN102**

**Sommaire :**

- 1 Rappel du cadre global
  - 1.1 Cadre juridique
  - 1.2 Justification des délais
  - 1.3 Loi sur l'eau
- 2 Nature et justification des besoins à assurer
  - 2.1 Situation
  - 2.2 Trafic actuel
  - 2.3 Estimation du trafic sur l'échangeur de la sablière
- 3 Description des solutions techniques et de leurs impacts
  - 3.1 Solutions techniques
  - 3.2 Impacts environnementaux
- 4 Coût et financement
  - 4.1 Coûts
  - 4.2 Financement
- 5 Maitrise du foncier

## **1 Rappel du cadre global :**

L'enquête publique prescrite par l'arrêté 2022/55 du 22/11/2022 porte uniquement sur la réalisation du giratoire de la sablière. La déclaration d'utilité publique de la réalisation du contournement nord du Teil a été validée par l'arrêté préfectoral n°2011328-0003 du 24 novembre 2011 dont les effets ont été prorogés par l'arrêté préfectoral 07-2016-09-26-005 du 26 septembre 2016. Pour toute question ou remarques relative au projet global du contournement nord du Teil (RN 102), il convient donc de se reporter à la DUP et aux arrêtés afférents.

Sur le projet de la déviation, qui représente un linéaire de 4.5 km et une superficie 75 ha la réalisation du giratoire de la Sablière mobilise une superficie supplémentaire de 0.4 ha (soit 0.5% du projet) et la bretelle d'accès ce giratoire un linéaire de 280ml (soit 6 % du projet)

### **1.1 Cadre juridique :**

- Le projet de la déviation nord du Teil est à l'étude depuis plusieurs décennies. Il a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) en date du 24/11/2011  
Sur cette déviation, le projet de création d'un giratoire est porté par la collectivité du Teil avec le soutien du département de l'Ardèche et de la région Rhône Alpes (CPER 2015-2020)

- Afin de réaliser cette opération, la Mairie du Teil, qui assure la maîtrise d'ouvrage du giratoire, a entamé la procédure réglementaire visant à autoriser cet aménagement.
- L'examen au cas par cas a été réalisée, conformément aux articles L. 122-1, R 122-2 et R. 122-3 du code de l'environnement et le préfet de la Région Rhône Alpes a prescrit une étude d'impact (décision n° 08215P1037 en date du 5 mai 2015)
- L'étude d'impact a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale par le bureau d'études Artelia et ses co-traitants. Elle a été transmise le 2/11/2016 à l'autorité environnementale qui a émis un avis simple et favorable au titre de l'article L. 122-1 du code de l'environnement (avis P n° 2016-ARA-AP-00145 du 29 décembre 2016 du préfet de la région Rhône Alpes)
- L'enquête publique lancée par la collectivité (arrêté municipal 2022/55 en date du 22/11/2022) vise à valider cette étude d'impact afin de permettre le Maire de la Commune de Le Teil à prendre un arrêté qui autorisera le projet de création d'un giratoire sur la déviation de la RN 102 -Contournement nord du Teil.

### **1.2 Justification des délais :**

Alors que l'étude d'impact a été validée par un avis simple du préfet de région fin 2016, l'enquête publique n'est lancée que fin 2022, soit 6 ans après. Ce délai qui peut paraître long s'explique par les faits suivants :

- La loi sur les modalités d'autorisation environnemental « supplétive » pour des projets soumis à évaluation environnementale non adossés à une autorisation règlementaire n'a été introduite dans le code de l'environnement qu'en mars 2017 et ne s'applique donc pas au projet du giratoire de la Sablière.
- Le chantier de la déviation a été remis en question au niveau national et la réalisation de l'opération n'a été définitive qu'en 2018 (cf. question au Sénat 0231S du sénateur de l'Ardèche en date du 15/02/2018)
- Le séisme du 11 novembre 2019 a déplacé les priorités de la collectivité du Teil et les moyens mobilisés pour répondre à cette catastrophe naturelle
- La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19 en 2020 et 2021 a ralenti l'ensemble de la vie administrative publique.
- La mise à jour des données de l'étude d'impact environnementale n'a pas été possible du fait de l'avancée du chantier de la déviation. La zone destinée à recevoir le futur giratoire a déjà été modifiée pour la réalisation de la voie.

### **1.3 Loi sur l'eau :**

Au titre de la loi sur l'eau, le service de la police de l'eau a confirmé par courrier en date du 13 septembre 2022 que le projet n'est pas soumis à procédure car étant en dessous des seuils.

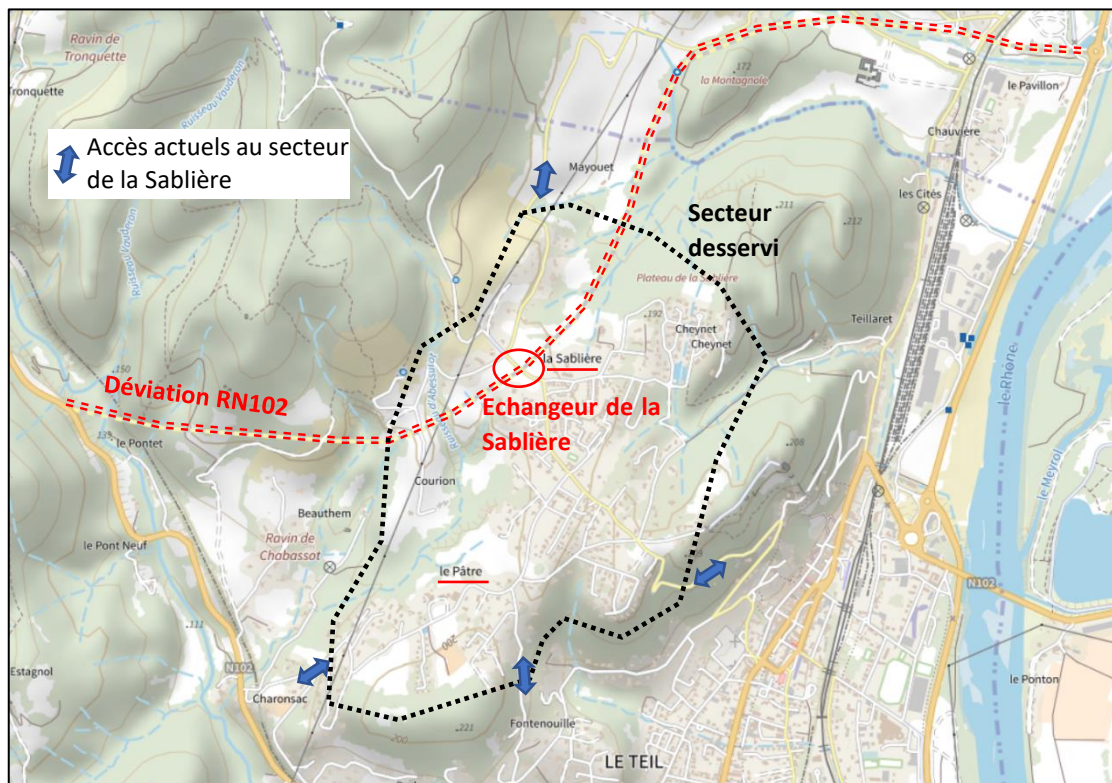
## **2. Nature et justification des besoins à assurer**

### **2.1 Situation :**

Le projet concerne la réalisation d'un point d'échange sur la nouvelle voie de déviation du Teil par la RN102. Cette déviation, sous maîtrise d'ouvrage Etat (DREAL), contourne le Teil par le Nord sur un linéaire de 4,5 km.

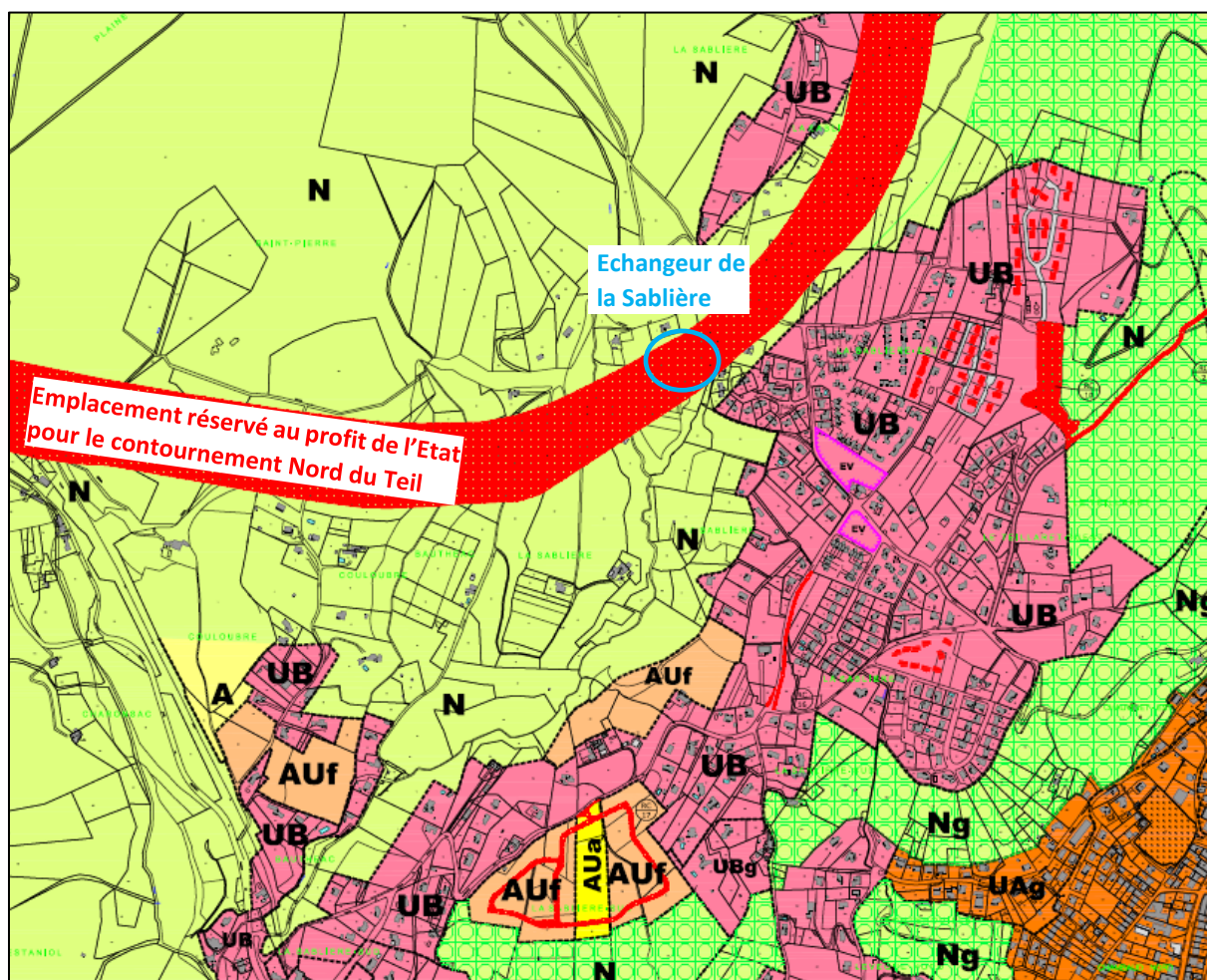
Afin d'assurer la desserte du quartier de la Sablière (ainsi que celui du Pâtre) traversé par la déviation de la RN102, la mairie du Teil, soutenue par le Conseil Départemental de l'Ardèche et le Conseil Régional AURA, souhaite la réalisation de cet échangeur intermédiaire.

Ce quartier situé sur le plateau au Nord du Teil, compte actuellement environ **2000 habitants**, soit une population assez importante. A titre de comparaison, une ville de cette taille serait la 25ème plus grosse commune de l'Ardèche. Actuellement, le plateau de la Sablière est desservi depuis le Teil par seulement trois rues (chemin des Helviens, chemin du Pâtre et chemin du Château) qui ne sont pas calibrées pour ce trafic. Un ancien chemin rural (Chemin de Mayour) permet de rejoindre Rochemaure, mais cela reste un ancien chemin, où les croisements sont compliqués dû à la faible largeur de la voie



*Situation générale du projet*

Le futur échangeur doit permettre de desservir le secteur de la Sablière, classé dans le PLU de la commune du Teil en zone urbanisable, en zone UB principalement ainsi que plusieurs zones AU réservé sous conditions à une urbanisation future. Ces quartiers, avec un habitat à dominante résidentiel assez dense, ont un potentiel constructible encore assez conséquent et peuvent donc à l'avenir accueillir une population plus importante.



Extrait PLU – commune du Teil

Du fait de la population existante et du potentiel d'évolution du quartier de la Sablière, ainsi que des accès actuels à ce quartier située sur le plateau au Nord du Teil, le projet de création d'un échangeur intermédiaire sur la nouvelle déviation Nord du Teil par la RN102, pour desservir ce secteur, répond à un réel besoin et desserte locale actuellement. Ce besoin pouvant s'accroître du fait du potentiel constructible encore disponible sur le secteur de la Sablière, même si la Commune est en train de revoir son PLU.

## 2.2 Trafic actuel :

### Analyse quantitative du trafic :

L'accès au quartier de la sablière se fait actuellement par les axes suivants :

- Au nord, le chemin de Mayour pour rejoindre Rochemaure (étroit et en mauvais état)
- A l'est, la rue du Château pour rejoindre le centre-ville (passages étroit, croisement parfois difficile)
- Au sud-est, le chemin du Pâtre pour rejoindre le chemin de Fontenouille puis le centre-ville
- Au sud, le chemin des Helviens, en bon état.

Le trafic généré par les 2000 habitants du quartier est le suivant (mesures sur le mois de juin 2022 :

	Lundi	Mardi	Mercre -di	Jeudi	Vendredi	Samedi	Diman- che	Moyenne
Trafic montant au quartier de la Sablière	1 135	2 106	1 674	1 360	1 429	1 083	923	1 387
Trafic descendants du quartier de la Sablière	1 292	2 116	1 872	1 457	1 508	1 156	931	1 476
Total	2 427	4 222	3 546	2 817	2 937	2 239	1 854	<b>2 863</b>

En moyenne, 2 863 véhicules circulent chaque jour sur ces voies, avec un pic à plus de 4 000 véhicules / jour.

Au vu du classement au titre du PLU actuel du quartier de la Sablière, ce trafic est appelé à augmenter dans les années qui viennent.

Superficie urbanisable du quartier : 66 ha

Superficie déjà urbanisée : 51.5 ha

Superficie encore urbanisable : 14.5 ha soit 28% d'augmentation

D'une manière purement linéaire, il peut donc être envisagé une augmentation moyenne du trafic à 3 664 véhicules / jour. Du fait de l'absence de transports en commun et d'une forte pente entre le plateau de la sablière et le reste de la ville, le report modal est marginal. Il y a en effet 130 à 140 m de dénivelé, sur une distance d'un km, ce qui représente une pente moyenne de 10%, voire plus.

### Analyse qualitative du trafic :

Le quartier de la sablière est actuellement purement résidentiel, il n'y a aucun commerce et aucune activité artisanale sur le site. Le trafic est donc essentiellement des véhicules individuels légers, qui ne font que du mouvement pendulaire domicile-travail ou domicile-courses, domicile-activité. Il n'y a aucun trafic de transit, on ne va à la sablière que si on y réside.

Les rares véhicules lourds qui circulent sont essentiellement des véhicules de service (car scolaire, collecte des ordures ménagères) ou de travaux (livraison de matériel, toupies de béton).

Les voiries utilisées pour ce trafic sont des voies communales dont le dimensionnement n'est pas toujours adéquat. En effet, si le chemin des Helviens est relativement large et en bon état (réfection



en 2021), les trois autres accès (chemin de Mayour, chemin du Pâtre, chemin du Château) sont étroits et les croisements y sont délicats.

### **2.3 Estimation du trafic sur l'échangeur de la Sablière :**

Au vu des chiffres précédents, le nombre de véhicules qui vont utiliser le giratoire pour rejoindre la RN102 est estimé entre 1 099 et 2 942 véhicules jour. Une estimation à 1 600 véhicules jour est cohérente. Pour rappel, le trafic estimé sur la déviation de la RN102 a été estimé à 7 000 véhicules / jour.

## **3. Description des solutions techniques et de leurs impacts**

### **3.1 Solutions techniques :**

La mairie du Teil a donc engagé des études pour la réalisation de cet échangeur, et a confié la maîtrise d'œuvre du projet au groupement « Sitétudes / Artélia / JDM Paysagiste ».

Les échanges avec la DREAL, ont confirmé « que le projet Etat sera réalisé de telle sorte que l'insertion du point d'échange complémentaire de la Sablière soit compatible avec le tracé de la future RN102. »

Dans le cadre de ce projet, plusieurs solutions ont été envisagées :

- La solution de point d'échange au moyen des bretelles d'insertion d'un demi-diffuseur (orienté vers l'Est seulement)
- La solution de point d'échange au moyen d'un carrefour plan en T
- La solution d'un carrefour giratoire plan, situé au Sud-Ouest de la rue Albert Camus

Cette dernière solution a été validée, par rapport aux deux autres, non pertinentes et techniquement inadaptées

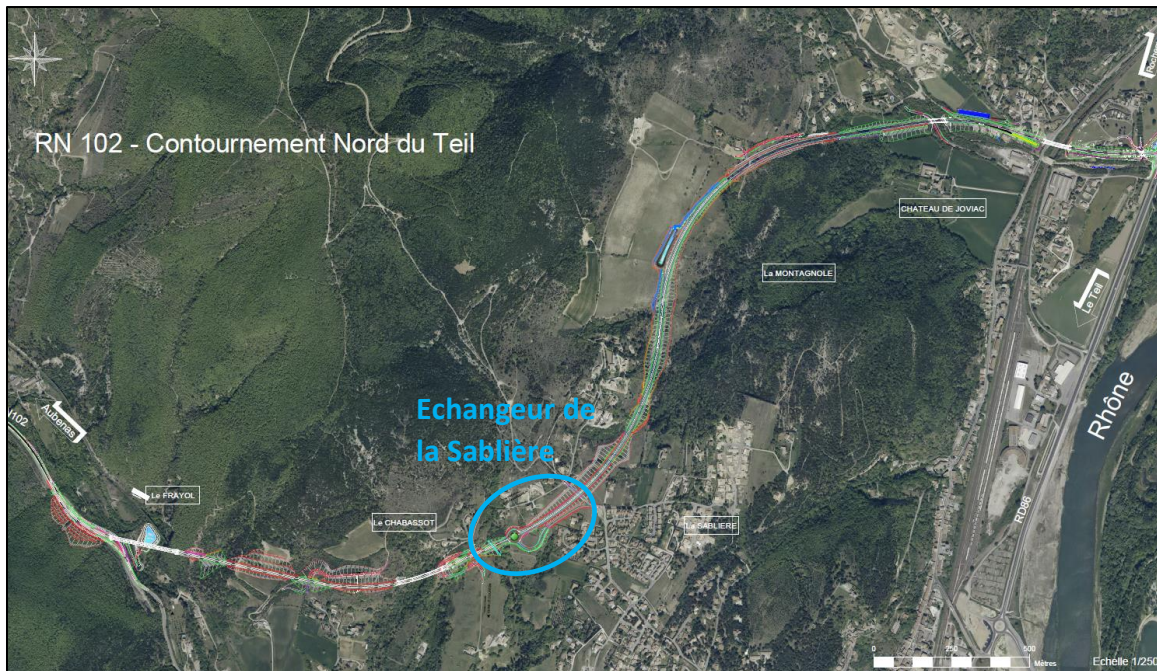
Le raccordement sur la rue Albert Camus a également été précisé :

- Une solution de raccordement par une voie de liaison située au Sud de la RN 102
- Une solution de raccordement en requalifiant les rues existantes au Nord de la RN102 et en les complétant par un barreau de liaison avec le carrefour giratoire

Le projet est actuellement défini précisément, tant dans son emprise, que dans ses caractéristiques techniques, et financières.

Le projet tel que définit respecte les règles de l'art, notamment en termes de géométrie, équipement, et signalisation.

La compatibilité du projet de giratoire a été vérifié lors du contrôle extérieur du dossier de projet du contournement du Teil et est en cours de validation par les services de l'Etat.



Extrait vue d'ensemble - dossier projet « Sitétudes / Artélia / JDM Paysagiste » :

L'entretien et l'exploitation de la bretelle rejoignant la rue Albert Camus sera assurée par la commune du Teil, et pour l'anneau giratoire par l'Etat.

Les travaux seront engagés courant 2023, concomitants avec les travaux de contournement de la RN102.

### **3.2 Impact environnementaux :**

L'impact environnemental du projet de giratoire reste assez limité, du fait de l'emprise des aménagements et de sa position en dehors des zones d'intérêt environnementales, même si assez proches. Une étude au cas par cas a été demandée et par décision du 5 mai 2015 il a été demandé de réaliser une étude d'impact.

L'étude d'impact a donc été réalisée et le préfet de région a rendu un avis favorable le 29 décembre 2016 (Avis P 2016-ARA-AP-00145 du 29/12/2016).

Le volet paysager est par ailleurs bien pris en compte dans le dossier projet (voir « carnet de principes paysagers »). Il est prévu d'intégrer le projet à son environnement, notamment par la prise en compte d'ouvrage hydraulique permettant également le passage de la faune.

Les plantations et aménagements prévus viendront par ailleurs valoriser cette nouvelle entrée du quartier de la Sablière, en prenant en compte les nuisances visuelles et sonores, et s'inscrivent dans la continuité des aménagements de la RN102.

## 4. Coût et financement

### 4.1 Coût :

Estimation des dépenses (travaux= ; réalisée au stade PROJET par le groupement « Sitétudes / Artélia / JDM Paysagiste », en date de Novembre 2015 (Actualisation selon l'indice TP01).

Désignation des travaux	Montants
Travaux préparatoires	57 174,13 €
Terrassements et couche de forme	286 053,10 €
Voirie, revêtement, génie civil	436 677,85 €
Réseaux	106 613,00 €
Mobilier, signalisation	36 739,00 €
Aménagement paysagers	60 611,40 €
<b>TOTAL € HT</b>	<b>983 868,48 €</b>
<b>TVA 20,0%</b>	196 773,70 €
Maîtrise foncière	107 562,00 €
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>1 288 204,18 €</b>

Cette estimation ne tient par ailleurs pas compte des frais d'études et prestations de maîtrise d'œuvre, coordination SPS, géomètre, notaire, etc... ainsi que des travaux de raccordement de réseaux : ERDF, France télécom, etc.

**Au total, l'opération a été estimée à 1.5 M€.**

### 4.2 Financement :

Dans le cadre du CPER 2015-2020, le projet reçoit le soutien des partenaires à travers une convention tripartite de financement entre la Commune, la Région et le Département, chacun à hauteur de 1/3.

Ainsi, page 24 du **CPER 2015-2020** il est précisé : « La Région contribuera au volet routier à hauteur de 22 M€ : 17 M€ seront apportés à la déviation du Teil, dont 7 M€ au titre d'engagements pris antérieurement - **plus 0,5 M€ pour le financement du point d'échanges de la Sablière** »

Source : [https://www.rhone.gouv.fr/content/download/18856/105395/file/0-CPER\\_RA\\_2015\\_2020\\_mai2015.pdf](https://www.rhone.gouv.fr/content/download/18856/105395/file/0-CPER_RA_2015_2020_mai2015.pdf)

De même, page 12 de la CONVENTION CADRE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2017-2021 « PACTE REGIONAL POUR L'ARDECHE, il est stipulé que :

« Les éléments figurant ci-avant sont complémentaires au Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 repris ci-après à titre d'information :

Volet territorial (montants en M€) :

Opérations déplacements	Coût action (M€)	Etat	Région	Département 07
Echangeur Sablière	1.5		0.5	0.5



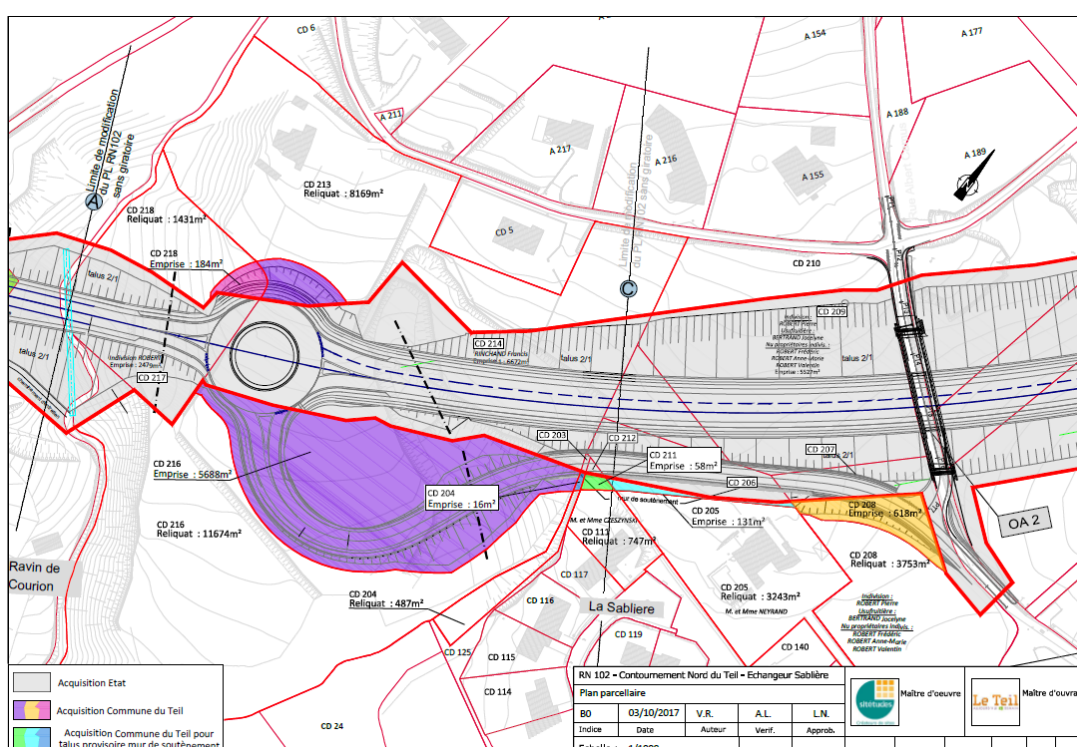
»

Source : [www.ardeche.fr/include/viewfilesecure.php?idtf=7717&path=43%2F7717\\_678\\_508\\_17-Pacte-regional-pour-l-25252527Ardeche-CP-29-JUIN-DERNIERE-VERSION-V2.pdf](http://www.ardeche.fr/include/viewfilesecure.php?idtf=7717&path=43%2F7717_678_508_17-Pacte-regional-pour-l-25252527Ardeche-CP-29-JUIN-DERNIERE-VERSION-V2.pdf)

La délibération du Conseil Municipal (N°02 en date du 02/03/2016) autorise le Maire à signer la convention tripartite (Commune, Département, Région) se rapportant au financement de l'échangeur de la Sablière.

#### 4. Procédures et maîtrise du foncier

La définition des emprises est précisée pour les acquisitions de l'Etat pour la partie déviation de la RN102, et pour la commune du Teuil pour l'emprise du giratoire, de la voie et des talus.



*Extrait du plan parcellaire - dossier projet « Sitétudes / Artélia / JDM Paysagiste »*

La mairie du Teuil a engagé les démarches auprès des 5 propriétaires concernés et un accord amiable avec chacun d'entre eux a été validé. Toutes les délibérations ont été prises en ce sens par le Conseil Municipal et quasiment tous les actes de vente ont été signés.

**La Mairie du Teuil possède la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation du projet.**